

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

N° 1312-2022 Règlement autorisant des travaux d'extension des services d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage dans les rues de Cassiopée, de la Lyre et de Pégase et un emprunt de 2 675 000 \$

2. Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 25 octobre 2022.
3. Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 9 novembre 2022.
4. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

FAIT À RIMOUSKI, CE 10^E JOUR DE NOVEMBRE 2022



Le greffier,
Julien Rochefort-Girard, avocat